

ÉLIGIBLE
AUX
15 H DDA



**Vos formations
e-learning offertes
avec votre RC Pro**



ÉDITO

La formation, enjeu essentiel pour les intermédiaires d'assurance

Les évolutions réglementaires issues de la Directive sur la Distribution d'Assurance ont renforcé vos obligations en matière d'information et de conseil, influant ainsi sur la pratique de votre activité d'intermédiaire.

Dans de nombreuses décisions, les magistrats se montrent de plus en plus exigeants quant aux preuves que l'intermédiaire doit rapporter en la matière.

Aussi et dans ce contexte, la formation nous apparaît comme un service essentiel à proposer et offrir à nos sociétaires et leurs collaborateurs, pour les accompagner toujours plus loin grâce à notre expertise : la responsabilité civile professionnelle des intermédiaires.

C'est pourquoi notre catalogue de formations en ligne, éligibles aux 15h DDA, est mis gratuitement à disposition de tous les clients CGPA, via le site CGPA CAMPUS.

Parce que vous aider à vivre votre profession avec assurance est notre seule raison d'être.

Lionel Bouquet

Directeur Général CGPA



Cas réels

Le programme est construit sur la base de cas réels de mise en cause issus des dossiers « sinistre » CGPA.



Éligibilité DDA

Toutes nos formations sont éligibles aux 15 h DDA.

5 bonnes raisons

de nous faire confiance pour vous former



Certification Qualiopi et Datadock

Ces 2 certifications attestent de la qualité des formations professionnelles proposées.



Plus de 95 ans d'expertise en RC Pro

Spécialiste de la RC Pro des intermédiaires d'assurance, CGPA les accompagne au quotidien depuis plus de 95 ans.



Diversité des modalités et des thématiques abordées

À distance ou en intra, issues de notre catalogue ou conçues sur mesure...

Nos formations s'adaptent à chaque besoin.

ACCESSIBLES À TOUT MOMENT

Nos e-learning, éligibles aux 15 heures de formation DDA, sont construits sur la base de cas réels de mise en cause issus des dossiers « sinistre » CGPA.

Ils sont accessibles à tout moment et en toute autonomie sur ordinateur, tablette et smartphone.

Pour s'inscrire, c'est simple :

- Accédez au catalogue de CGPA Campus depuis votre espace personnel CGPA, rubrique « Mes services », onglet « Mes formations ». Renseignez les informations de l'apprenant pour l'e-learning choisi. Votre identification est déjà prise en compte.
- Rendez-vous sur www.cgpacampus.fr, rubrique « E-learning » puis « Offre sociétaire ». Il vous sera demandé de vous identifier en indiquant votre numéro de police et le code postal de l'adresse déclarée au moment de la souscription.



CGPA offre les formations e-learning à ses clients ainsi qu'à leurs collaborateurs afin de leur permettre de sécuriser la pratique de leur métier et réduire ainsi les risques de mise en cause.



Cours certifiants éligibles aux 15 h DDA

L'obtention d'un score minimum de 70 % de bonnes réponses au questionnaire de validation des connaissances vous permettra de télécharger :

- Votre attestation
- Le support afférent à l'e-learning suivi.

DÉCOUVREZ NOS E-LEARNINGS ÉLIGIBLES AUX 15H DDA OFFERTS AVEC VOTRE CONTRAT RC PRO

Ces formations sont adaptées et spécifiques à la profession d'intermédiaire d'assurance. Elles mettent en exergue les bonnes pratiques à adopter pour prévenir les risques de mise en cause.

NOUVEAUTÉ

Réussir les étapes de souscription du contrat d'assurance non-vie

5H

Éviter les risques de mise en cause de sa responsabilité civile professionnelle lors des différentes étapes de la souscription d'un contrat d'assurance non-vie.

NOUVEAUTÉ

Contrats d'assurance IARD : à quels risques l'intermédiaire peut-il être confronté ?

3H

Appréhender les risques de mise en cause en matière de contrats d'assurance IARD. Comprendre les pièges à éviter et identifier les bonnes pratiques professionnelles à adopter face aux risques de mise en cause.

NOUVEAUTÉ

Agents généraux : pratiques professionnelles à adopter !

2H

Découvrir les pratiques professionnelles que l'agent général d'assurance doit adopter tout au long de la vie d'un contrat (souscription, gestion, résiliation) et dans la conservation des moyens de preuve pour une parfaite conformité réglementaire.

Agents généraux : quelle est l'étendue de vos responsabilités ?

3H

Connaître les différentes responsabilités de l'agent général et appréhender les risques de mise en cause de ses responsabilités au travers d'exemples concrets.

Les risques liés à la digitalisation de la distribution d'assurance

2H

Connaître les causes des incidents cyber ainsi que les règles applicables en matière de protection des données à caractère personnel, pour mettre en œuvre les mesures de prévention adéquates et sécuriser votre activité professionnelle.

La responsabilité des mandataires d'intermédiaires d'assurance (MIA)

2H

Mieux connaître la législation encadrant l'activité de MIA, les risques de mise en cause et le rôle de son mandant, afin d'adopter de bonnes pratiques et éviter les mises en cause.



La responsabilité du courtier d'assurance sous toutes ses facettes

3 H

Connaître les différentes facettes de la responsabilité professionnelle du courtier d'assurance (civile, administrative, pénale et disciplinaire) et savoir anticiper les risques auxquels vous pouvez être confronté dans le cadre de votre activité professionnelle.

Courtiers, entrez dans la profession avec confiance !

2 H

Un rappel des règles fondamentales qui encadrent votre métier et des conseils sur les bonnes pratiques à adopter pour prévenir les risques de mise en cause.

Les intermédiaires d'assurance face au régulateur

1 H

Mieux comprendre le rôle, les missions et les pouvoirs de l'ACPR, identifier les enjeux liés à la procédure de contrôle et adopter les bonnes pratiques pour prévenir d'éventuelles sanctions disciplinaires.

À quoi sert la fiche conseil ?

30 MIN

Savoir pour quelles raisons et comment formaliser l'information et le conseil donnés par l'intermédiaire d'assurance, et identifier les conséquences pratiques de ce document dans l'exercice de votre profession.

La réglementation en matière de vente à distance, que faut-il retenir ?

2 H

Comprendre les spécificités du démarchage téléphonique, maîtriser les règles l'encadrant et acquérir les bonnes pratiques pour prévenir les risques de mise en cause liés à la distribution de contrats d'assurance par téléphone.

Catalogue
disponible sur

www.cgpacampus.fr

Toutes nos formations peuvent être réalisées en présentiel ou en classe virtuelle, contactez-nous pour plus d'information.



L'expertise de CGPA
au service
de votre formation



Des formateurs
qualifiés, juristes
expérimentés



Un accompagnement
pédagogique
et technique

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET INSCRIPTIONS

cgpacampus.fr

Nos équipes sont à votre disposition pour toute question

Tél. : 01 44 01 00 80

info@cgpacampus.fr



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'actions suivante :
ACTIONS DE FORMATION

SAPA – Service Assistance des Professionnels de l'Assurance

Siège social : 125 rue de la Faisanderie – CS 31666 – 75773 PARIS CEDEX 16 | Tél. : 01 44 01 00 80 | Mail : info@cgpacampus.fr

N° de TVA intracommunautaire : FR 32328286257 | Enregistré sous le N° d'attribution : 11 75 53 700 75.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État | 328 286 257 RCS PARIS